

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, tenue le 5 décembre 2017, à 22h45, à la salle de conférence de l'Hôtel de ville située au 1205, rue de l'Église à Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Bruno Gamache, directeur du Service des travaux publics
M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 22 h 45.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les conseillers présents sur le territoire assistent à ladite séance extraordinaire et renoncent tous personnellement à l'avis de convocation.

321-12-2017 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 décembre 2017 – 22 h 45

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4- FERMETURE DU PONT TRENHOLM
- 5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

322-12-2017 4. FERMETURE DU PONT TRENHOLM

CONSIDÉRANT QUE le Pont Trenholm doit être fermé à toute circulation;

CONSIDÉRANT QUE les barrières actuellement en place sont contournées ou déplacées par les personnes empruntant le Pont;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fermer le Pont de façon à ce qu'on ne puisse plus l'emprunter pour éviter tout dommage ou blessure;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate le directeur du Service des travaux publics à installer des barrages de type jersey aux deux extrémités du Pont.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer la dépense de 200 \$ par barrage, taxes, transport et installation en sus, pour l'achat de deux barrages de type jersey.

Adoptée.

323-12-2017 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 23 h.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier